

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2202

Edition du 23 avril 2018 DANS CE NUMÉRO

PostFinance, trop grande pour rester banque publique? (Yvette Jaggi)

La privatisation partielle de PostFinance, envisagée pour réparer la cote mal taillée de la plus jeune des banques systémiques

Démocratie Internet: du vote électronique à la lutte contre les manipulations

(Jean-Daniel Delley)

La méfiance grandit, à juste titre

La révolution en marche? (Jean-Pierre Ghelfi)

Les chaînes de blocs promettent la lune en plus des cryptomonnaies. Attendons encore pour voir

Les super-héros et Black Panther, des «histoires juives» (Jacques Guyaz)

Un excellent divertissement aux racines culturelles plus profondes

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

PostFinance, trop grande pour rester banque publique?

La privatisation partielle de PostFinance, envisagée pour réparer la cote mal taillée de la plus jeune des banques systémiques

Yvette Jaggi - 22 avril 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33084

Le Conseil fédéral devra se prononcer en juin sur une question difficile, déjà très vivement débattue en coulisses: la privatisation partielle de PostFinance SA, présentement filiale à 100% de La Poste, elle-même entièrement en mains de la Confédération.

Depuis l'introduction des automates et des cartes Postomat en 1978 et surtout depuis le lancement de la Postcard en 1991, PostFinance a connu un développement spectaculaire: établissement financier grand public dès 2003, société anonyme de droit privé soumise à l'autorité de surveillance des marchés financiers (Finma) depuis 2013, reconnue par la BNS comme l'une des cinq banques dites systémiques - too big to fail en 2015.

Service universel

PostFinance a pour fonction d'exécuter le mandat que <u>la loi</u> attribue à La Poste, à savoir assurer dans tout le pays un «<u>service universel</u> en matière de services de paiement». PostFinance compte 2,9 millions de clients et dénombre 2,7 millions de comptes servant au trafic des paiements dont les deux tiers sont effectués en ligne. L'an dernier, PostFinance a exécuté près

d'1,1 milliard de transactions, en Suisse et à l'étranger, soit près de 3 millions par jour.

A fin août 2017, conformément à la nouvelle législation sur La Poste entrée en vigueur en 2012, Postfinance a dû renoncer à la garantie d'Etat dont elle bénéficiait auparavant. Comme elle a été dans l'intervalle qualifiée de banque systémique, et bien notée, elle jouit de fait d'une garantie implicite de la Confédération, à laquelle elle remet chaque année, via La Poste, la majeure partie de son bénéfice d'exploitation.

L'abolition de la garantie formelle représente une privatisation très partielle et dûment préparée. Peu remarquée à gauche, elle a été d'emblée célébrée à droite, par Avenir Suisse notamment, comme «un premier pas dans la bonne direction», celle d'une autonomisation plus étendue, une «solution difficile» selon Doris Leuthard, conseillère fédérale de tutelle.

Indépendamment des aspects politiques et symboliques d'une privatisation partielle, celle-ci tomberait à un mauvais moment sur le plan financier et conjoncturel. Certes, avec une somme du bilan de 121 milliards de francs et 5,7 milliards de fonds propres déterminants selon les

prescriptions applicables aux banques systémiques, PostFinance est un établissement solide. Mais le bas niveau des taux d'intérêt. en partie négatifs, entraîne d'année en année un recul du bénéfice d'exploitation. aggravé en 2017 par des amortissements et autres dépréciations. Le rendement des fonds propres, mesuré à 8,3% en 2017 contre 9,7% pour l'exercice précédent, est lui aussi en recul, tandis que le rapport coûts/revenus se maintient à un «niveau convenable» selon le Rapport de gestion 2017 (p. 9) de PostFinance.

Modèle d'affaires menacé

Mais il y a plus dangereux. Dans le même rapport, le responsable des finances et directeur suppléant de PostFinance l'avoue sans dramatiser: «Notre modèle commercial traditionnel est menacé.» Et de mentionner non seulement le manque de possibilités de placements rentables, mais aussi l'interdiction légale d'octroyer des crédits. De fait, cette interdiction, qu'elle a défiée à plusieurs reprises, se justifiait comme la contrepartie de la garantie d'Etat. Dès le moment où PostFinance a la qualification de banque, systémique de surcroît, elle

devrait pouvoir agir comme une banque grand public - ce qu'elle est bel et bien.

On imagine sans peine la double raison de ce muselage de PostFinance, pour ne pas dire de sa mutilation. Contrairement aux cantons, la Confédération ne tient pas à se doter d'une banque d'Etat; elle s'accommode aisément du fait que sa PostFinance doive placer une partie de ses avoirs auprès de la Banque nationale pour faire face, le cas échéant, aux à-coups du marché, y compris à une brusque hausse des taux d'intérêt qui représenterait un risque important selon la Finma.

En revanche, les banques à clientèle nombreuse, souvent elles aussi d'importance systémique, verraient du plus mauvais œil apparaître une concurrente directe de la taille de PostFinance. On peut compter sur elles pour résister en coulisses, et ouvertement aux Chambres s'il le faut, pour contraindre celle qu'on appelait la banque postale à rester derrière ses guichets et en ligne pour assurer le service universel qui lui incombe.

Face à cette résistance qu'elle pressent insurmontable, PostFinance poursuit, à grands frais mais non sans succès, la conquête du titre de «première banque numérique de Suisse» pour devenir une Digital Powerhouse (p. 3), une centrale numérique dans le langage bancaire utilisé en chœur par les présidents du conseil d'administration et de la direction de PostFinance. Cette numérisation triomphante a son prix - entre 150 millions et plus de 500 millions de francs d'investissements ces derniers mois selon les sources - mise en service d'un robot-conseiller non comprise.

Et dans le futur

Un très proche avenir devrait révéler les options retenues pour assurer le plus lointain futur de PostFinance. Quels moyens et voies lui offrir pour lui permettre de se procurer les fonds et les revenus dont elle a besoin? En bref, il s'agira de choisir entre les trois possibilités présentement soumises en consultation. La première, la plus simple aussi, consisterait en un important crédit d'engagement de la

Confédération, laquelle pourrait intervenir en cas de difficultés de PostFinance.

La deuxième solution, la plus optimiste aussi, serait d'autoriser PostFinance à utiliser pour financer ses propres activités une partie au moins de son bénéfice annuel qu'elle verse via La Poste à la Confédération. Cette dernière se trouverait privée de quelque 200 millions de francs de dividendes.

La troisième solution enfin, qui a la préférence des responsables de PostFinance, équivaudrait à une privatisation partielle, combinant d'une part le maintien de la Confédération en sa qualité de propriétaire unique avec, d'autre part, la levée de l'interdiction faite à Postfinance d'accorder des crédits. L'opposition des banques et la saturation du marché hypothécaire devraient condamner cette option, qui a par ailleurs le défaut de porter un nom propre à soulever la résistance de la gauche. Laquelle considère avec raison que le service universel en matière de trafic des paiements est bien un service public.

Démocratie Internet: du vote électronique à la lutte contre les manipulations

La méfiance grandit, à juste titre

Jean-Daniel Delley - 18 avril 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33065

«Le vote électronique, quelles que soient les formes qu'il prendra, ne devra pas être instauré avant que les questions de sécurité, de secret du vote et d'élimination des abus n'aient trouvé réponse. La démocratie est affaire de confiance et sans confiance aucune démocratie ne peut survivre.» Dans son premier rapport sur le vote électronique du 9 janvier 2002 (p. 627), le Conseil fédéral semble bien conscient des risques liés à ce nouveau mode de vote. Mais, dans le même temps, il tient à ne pas perdre de temps pour «moderniser la démocratie et la rendre plus attravante» (p. 620), de manière à ce que la Suisse puisse bien «se positionner sur le marché» (p. 622), où «la concurrence internationale est rude».

Les premiers travaux et les expériences-pilotes n'ont guère soulevé de contestations, si ce n'est de la part de spécialistes de l'informatique exigeant la publication du code source des logiciels utilisés, de manière à pouvoir contrôler la régularité des opérations (DP 1784). Genève, Neuchâtel et Zurich figurent parmi les cantons pionniers en la matière. Le premier a même développé son propre système - un investissement de près de 8 millions de francs - qu'il espère bien pouvoir commercialiser.

De son côté, <u>La Poste</u> a également créé un système et se profile en concurrente des Genevois. L'entreprise ne concerne donc pas seulement l'avenir de la démocratie; elle a également une dimension commerciale.

Après ce long <u>cheminement</u> expérimental, le Conseil fédéral veut finaliser le projet de vote électronique de manière à ce que deux tiers des cantons puissent introduire ce nouveau canal d'expression de la volonté politique dès 2019. Déjà lors des récentes élections cantonales, le corps électoral genevois a pu opter pour ce canal, sans qu'on ait pu observer un impact significatif sur le taux de participation érodé par l'intérêt relativement faible des nouveaux citoyens naturalisés, selon Yves Nidegger, conseiller national UDC et candidat malheureux au Conseil d'Etat genevois.

Les réticences et les craintes, longtemps limitées à un petit cercle de spécialistes informatiques, touchent maintenant le monde politique. Le parlement uranais vient de refuser, à la quasi-unanimité, d'édicter une base légale permettant le vote électronique. Au niveau fédéral, le conseiller national Dobler (PLR/SG), par ailleurs l'un des fondateurs de la

société Digitec, spécialisée dans la vente en ligne de matériel informatique principalement, veut soumettre les systèmes de vote à un test de résistance. Pour attirer les meilleurs hackers, il suggère d'offrir une prime jusqu'à un million de francs à ceux qui réussiraient à falsifier des votes. Il retire sa motion lorsque le Conseil fédéral annonce que des tests seront réalisés. Son collègue Franz Grütter (UDC/LU), propriétaire d'une société informatique, veut introduire un moratoire de 4 ans, de manière à évaluer les expériences faites à l'étranger en tenant compte des récents cas de cyberattaques, notamment contre des systèmes de vote électronique.

La <u>proposition</u> la plus radicale provient du Vert Balthasar Glättli (ZH): toutes les étapes essentielles au déroulement d'une élection et d'une votation doivent pouvoir être vérifiées publiquement; l'établissement des résultats doit pouvoir être vérifié par les électeurs sans qu'ils disposent de connaissances spécialisées particulières (DP 2191). A noter que son initiative parlementaire est cosignée par des députés de tous les partis, à l'exception du PDC. La proposition renvoie à l'autogestion démocratique du processus de vote: les citoyens

eux-mêmes prennent en charge le contrôle de la bonne tenue des opérations. Or, pour ce qui est du vote électronique, cette vérification ne peut être confiée qu'à des experts. Du moins pour le moment.

Il ne s'agit pas de refuser par principe l'innovation technique, mais d'en conditionner l'utilisation aux exigences de la transparence démocratique. D'ailleurs la Norvège a renoncé à poursuivre ses essais tout comme d'autres pays, alors que la France semble s'accrocher à cette expérience.

Enfin Franz Grütter et un groupe de juristes, d'experts informaticiens et de *hackers* annoncent le lancement d'une <u>initiative populaire</u> visant à interdire le vote électronique.

Avec le vote électronique, une partie du processus de vote se déroule dans une sorte de boîte noire particulièrement vulnérable à des manipulations. Cette faiblesse peut mettre en danger les institutions démocratiques qui, comme le rappelle le Conseil fédéral, reposent sur la confiance.

Pourtant ce problème

technique - peut-être sera-t-il résolu dans l'avenir - ne doit pas faire oublier un autre danger auguel est actuellement confrontée la démocratie. En effet, si la Constitution fédérale garantit au corps électoral l'expression sûre et fidèle de sa volonté, elle protège également la libre formation de l'opinion des citoyennes et citoyens. Or on sait maintenant comment, par le biais des réseaux sociaux, des organisations ont mené de vastes campagnes visant à influencer des scrutins. C'est là que réside l'urgence, avec ou sans vote électronique.

La révolution en marche?

Les chaînes de blocs promettent la lune en plus des cryptomonnaies. Attendons encore pour voir

Jean-Pierre Ghelfi - 19 avril 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33071

Pour un béotien comme le soussigné, entrer dans le monde de l'informatique pointue comportant des algorithmes et des programmes complexes n'est pas vraiment une sinécure! Il faut pourtant y faire un bout de chemin pour tenter de comprendre pourquoi les cryptomonnaies (DP 2200) ont besoin des chaînes de blocs (blockchain en anglais) pour exister et se développer.

L'idée que l'on peut se faire des chaînes de blocs est devenue si étroitement liée au bitcoin que l'on pourrait croire ces deux termes quasiment synonymes. Il n'en est rien. Les chaînes de blocs se présentent comme un nouveau concept d'<u>Internet</u>. Lequel, rappelonsle, fonctionne comme un réseau mondial accessible au public. En fait, il s'agit d'un réseau de réseaux, sans centre névralgique, composé de millions de réseaux aussi bien publics (administrations et universités par exemple) que privés (commerces et finances notamment).

Chacun de ces réseaux repose sur un système informatique propriétaire qui enregistre le nom et les données de chacun de ses abonnés. Ces dernières, comme nous l'avons appris ces derniers mois, peuvent être détournées et mises au service d'objectifs qui n'ont rien à voir avec le service attendu de Facebook ou d'autres.

Une base de données

Les chaînes de blocs se distinguent d'Internet notamment par le fait qu'elles ne sont pas liées entre elles. En clair, chacun des organismes qui utilisent cette technologie est indépendant de tous les autres. La caractéristique principale des chaînes de blocs est d'être décentralisée. Il n'y a pas de serveur unique. Personne en particulier n'en assure le fonctionnement. L'ensemble du système est sécurisé par cryptographie.

L'anonymat des participants est garanti. Il ne peut donc pas y avoir de collecte d'informations les concernant.

La chaîne de blocs fonctionne comme une base de données à laquelle des personnes ou des sociétés transmettent les contrats qu'elles ont conclus. Ces contrats, avec d'autres passés au cours de la même période, sont regroupés dans des blocs par les gérants de la chaîne qui en assurent l'exécution. Tous les gérants recoivent les mêmes blocs. Ils en contrôlent et vérifient le contenu et s'assurent qu'ils sont bien les mêmes chez chacun d'eux. Tous ces procédés sont exécutés, cela va sans dire, électroniquement et prennent, selon la formule consacrée, moins de temps qu'il n'en faut pour le dire!

Plus important encore: l'exécution des contrats ne nécessite plus l'intervention d'un organisme bancaire ou d'un système de paiement du type PayPal. Les commissions prélevées sont modestes. La simplicité du procédé et la rapidité d'exécution des contrats, de préférence des contrats dits intelligents (smart contracts), permettent de les réduire à quelques pages, alors qu'il en faut de très nombreuses selon les règles traditionnelles, nécessitant au surplus de longs délais de rédaction. En revanche, lorsqu'un contrat a été conclu, il ne peut plus être modifié, ce qui peut aussi être considéré comme un inconvénient.

Une consommation délirante d'électricité

Le programme de la chaîne de blocs du bitcoin est souvent considéré comme génial par les spécialistes du domaine. Son inventeur a concu un réseau anonyme, décentralisé, ouvert et extensible. Il fonctionne d'une manière qui le rend inviolable - du moins en l'état des connaissances informatiques actuelles. Depuis ses débuts modestes en 2009, il a pris une telle importance que ses nombreux participants doivent désormais disposer de puissances de calcul phénoménales, lesquelles exécutent en permanence des centaines de milliards d'opérations.

Il en résulte une consommation délirante d'énergie électrique. Si l'on prend la moyenne entre ceux qui font des estimations particulièrement élevées et ceux qui ont plutôt tendance à les minimiser, on aboutit à un ordre de grandeur équivalant à la consommation annuelle de la Suisse! Et plus la valeur du bitcoin augmentera(it), plus celle de la consommation d'électricité en fera(it) autant. D'où un obstacle majeur à son développement et, encore plus, à sa généralisation. Non seulement parce que le coût de son fonctionnement deviendrait astronomique, mais aussi parce que les Etats, sous l'aspect environnemental, auraient de bonnes raisons de bloquer leur développement. Ce défaut en quelque sorte congénital touche l'usage particulier de la chaîne de blocs du bitcoin.

Procédures allégées

D'autres procédures existent, qui ne sont pas aussi voraces en électricité. Par exemple, une autre cryptomonnaie,

Ethereum, qui a pris de l'importance, recourt à un programme moins gourmand, avec des procédures de vérification et de validation allégées. Est-ce pour cette raison que Ethereum a fait l'objet de quelques piratages et détournements?

Parmi les autres exemples, citons celui des communautés dans le secteur financier qui ont les mêmes intérêts. Leur chaîne de blocs ne nécessite pas de mécanismes hautement sophistiqués pour en assurer la sécurité. Ou bien encore des programmes pour faciliter les relations entre entreprises et administrations.

Voir aussi le cas évoqué par le magazine en ligne libéral français Contrepoints, celui d'un projet au Ghana: il s'agit de rendre leurs terres, et les titres fonciers qui vont avec, aux paysans pauvres du nord du pays. La chaîne de blocs pourrait être la solution, nous dit-on, parce qu'elle est immunisée contre la manipulation et la falsification. Si ce projet peut se concrétiser, il vaut assurément la peine d'être poursuivi. Mais la chaîne de blocs pourra-t-elle tenir la distance dans un pays où la corruption est endémique? Le problème n'est pas seulement informatique.

Changer tous les paradigmes?

Au final, les chaînes de blocs tiendront-elles les promesses que leurs partisans leur attribuent? N'est-il pas vraisemblable que le *buzz* du tonnerre qui est fait actuellement autour des cryptomonnaies soit surtout un effet d'annonce pour recueillir des capitaux qui passeront dans la poche de celles et ceux qui prédisent des merveilles? Les gains de certains se sont déjà traduits par des pertes pour des «investisseurs»! L'envolée du bitcoin, même s'il ne devait pas retrouver les sommets atteints à la fin de 2017, n'est-elle pas l'arbre qui cache la forêt?

Se posera toujours le problème de la sécurité pour éviter le piratage des données. Le fonctionnement de chaînes de blocs implique que l'intégralité et l'historique des contrats exécutés soient conservés. Les participants disposent d'un identifiant, mais tout crypté qu'il soit pour garantir leur anonymat, restera-t-il aussi confidentiel et inviolable qu'annoncé?

Un peu partout dans le monde,

des équipes d'informaticiens, travaillant aussi bien dans des sphères académiques que dans des sociétés privées, planchent sur ces sujets pour faciliter le recours aux chaînes de blocs et en consolider la sécurité. Ce souci est probablement déterminant pour «démocratiser» la diffusion de cette technologie informatique. Mais de là à changer les paradigmes du monde financier tel qu'on le connaît, et même plus généralement ceux des relations commerciales et administratives, il y a un pas que nous hésitons (encore) à franchir.

Les super-héros et Black Panther, des «histoires juives»

Un excellent divertissement aux racines culturelles plus profondes

Jacques Guyaz - 20 avril 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33076

Les films de super-héros constituent un genre à part entière dans le cinéma. Ils attirent beaucoup d'amateurs, plutôt jeunes en général. Depuis le début de l'année en Suisse romande, le cinéma de super-héros a attiré 38% des spectateurs. Et Black Panther, le premier film avec un super-héros noir, est parti pour battre le record mondial de recettes.

Mais d'où viennent les superhéros? Ils nous apparaissent comme le symbole même de la culture populaire américaine, une sorte de métaphore de la lutte du bien contre le mal conduite par de grands bébés blonds et musclés dotés de pouvoirs extraordinaires. En fait la quasi-totalité des superhéros a été créée dans les années 30 et 40 par des fils <u>d'émigrés juifs</u> venus d'Europe centrale.

Jérôme Siegel, l'un des deux créateurs de Superman, est issu d'une famille juive de Lituanie et le second inventeur, Joseph Schuster, est l'enfant d'un Juif né à Rotterdam et d'une mère venue de la communauté israélite de Kiev. Ces immigrés sont arrivés à New York au début du 20e siècle et les premières bandes dessinées ont été publiées dans

les journaux en yiddish, alors à gros tirage, à Brooklyn et dans le Bronx.

Ces dessinateurs et scénaristes juifs ont privilégié les histoires dessinées dans la presse plutôt que de travailler dans le monde de l'édition et de la publicité où régnait alors une certaine méfiance teintée d'antisémitisme. L'Amérique a toujours été dure avec ses immigrants qui ont dû se battre pour trouver leur place, comme le montrent d'innombrables œuvres de fiction, films et romans.

Superman & Co

L'apparition de Superman en 1938 et des autres super-héros a été interprétée comme une manière pour leurs auteurs juifs de pousser l'Amérique à lutter contre le nazisme. D'ailleurs Superman et ses émules se battent souvent contre des nazis. Siegel et Schuster ont créé leur personnage en s'inspirant de la légende du Golem, la créature créée par un rabbin de Prague au 16e siècle pour protéger les Juifs de la ville. L'imaginaire des super-héros des Etats-Unis est donc issu des légendes juives d'Europe centrale et n'a rien à voir avec les mythes proprement américains de la frontière et de la conquête de l'Ouest.

Black Panther, premier superhéros noir, a été créé en 1966, en pleine période du combat pour les droits civiques, par deux auteurs juifs, également fils d'immigrants d'Europe centrale: Jacob Kurzberg, dont les parents sont autrichiens, travaillait sous le pseudo de Jack Kirby et Stanley Martin Lieber, dit Stan Lee, était originaire de Roumanie. Kurzberg, ce pur produit de la culture juive européenne et new-yorkaise, est par ailleurs également le créateur de Captain America et des Quatre Fantastiques. Et voilà T'challa, le nom du héros de Black Panther, recyclé au cinéma 52 ans plus tard et devenu un succès mondial.

Un film à la gloire des populations noires comme on a pu le lire? Pas si simple. Le pays africain imaginaire du Wakanda, présenté comme technologiquement très avancé, est un royaume qui connaît un mode de succession assez original: le souverain est

défié en combat singulier au bord d'une falaise et le perdant tombe dans le vide. C'est une manière de choisir un chef d'Etat qui en vaut bien d'autres, mais qui instille subtilement le message: ce peuple reste bien primitif. Les méchants du film sont d'autres Noirs, le seul Blanc est un gentil agent de la CIA un peu paumé. D'ailleurs le méchant ne l'est pas vraiment. Il se présente comme la victime d'un racisme anti-Blancs assez abstrait car à vrai dire imperceptible et, surtout, de la déloyauté de sa famille.

En fait ce film est tout simplement un excellent divertissement fort bien venu, conçu avec tout le savoir-faire hollywoodien. Dans le cimetière juif de Prague, Rabbi Yehuda-Leib commence à s'agiter dans sa tombe. Il aimerait bien que l'on n'oublie pas son Golem.

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Quand le deuxième pilier s'effrite

La <u>société d'assurance Axa</u> renonce à offrir la prévoyance professionnelle complète. Dès 2019, elle ne garantira plus les rentes vieillesse – branche devenue difficile à rentabiliser – mais seulement des prestations en cas de décès ou d'invalidité. Les risques liés au placement des capitaux de la caisse de pension collective seront transférés à des fondations distinctes, selon des modalités qui seront proposées aux 40'000 PME concernées pour la gestion d'un capital-rentes de 31 milliards de francs.

La décision d'Axa, qui n'est pas la première du genre, a été prise en France et rendue publique peu après la suppression du nom de Winterthour dans la raison sociale. | *Yvette Jaggi (17.04.2018)*

Ce magazine est publié par <u>Domaine Public</u>, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre <u>licence CC</u>: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur <u>domainepublic.ch</u> pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un <u>don</u>.

Index des liens

PostFinance, trop grande pour rester banque publique?

https://www.postfinance.ch/fr/notre-profil/entreprise/histoire.html

https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20070597/index.html#a32

https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/poste-et-aide-a-la-presse/service-universel-en-matier e-de-services-de-paiement.html

https://www.postfinance.ch/fr/notre-profil/entreprise/importance-systemique-notation.html

https://www.avenir-suisse.ch/fr/postfinance-est-prete-pour-la-privatisation/

https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/postfinance-sucht-neue-geldquellen/story/19196687

https://www.postfinance.ch/content/dam/pfch/doc/ueber_uns/report2017_info_fr.pdf

https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/standardpostfinance-trotzt-kreditverbot/story/15425263

https://www.nzz.ch/wirtschaft/postfinance-und-finma-im-clinch-ld.1370038

https://www.postfinance.ch/content/dam/pfch/doc/ueber_uns/report2017_info_fr.pdf

https://www.handelszeitung.ch/unternehmen/wie-viel-postfinance-fur-ihre-neue-banksoftware-zahlt

https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/postfinance-bezahlt-500-millionen-fuer-neue-software/story/26545358

https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/standardein-roboter-als-kundenberater/story/26578000

Démocratie Internet: du vote électronique à la lutte contre les manipulations

https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/droits-politiques/groupe-experts-vote-electronique/rapports-et-etudes-concernant-le-vote-electronique.html

https://www.domainepublic.ch/articles/9870

https://www.post.ch/fr/entreprises/index-thematique/solutions-sectorielles/solution-de-vote-electronique-de-la-poste

https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/droits-politiques/groupe-experts-vote-electronique.html

https://lecourrier.ch/2018/04/16/une-abstention-chronique/

https://www.nzz.ch/schweiz/e-voting-erhoeht-die-wahlbeteiligung-nicht-ld.1378353

https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20173852

https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170471

https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20180420

https://www.domainepublic.ch/articles/32655

https://www.numerama.com/magazine/29851-vote-electronique-norvege.html

https://www.nouvelobs.com/rue89/sur-le-radar/20170303.OBS6074/generaliser-le-vote-electronique-la-mauv

aise-idee-d-emmanuel-macron.html

https://www.nzz.ch/schweiz/gegner-wollen-e-voting-mit-einer-volksinitiative-verbieten-ld.1360619 https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/evoting-waere-das-ende-fuer-die-demokratie/story/1604440 4

https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a34

La révolution en marche?

https://www.domainepublic.ch/articles/33017

https://fr.wikipedia.org/wiki/Blockchain

https://fr.wikipedia.org/wiki/Internet

https://fr.wikipedia.org/wiki/Contrat_intelligent

https://fr.wikipedia.org/wiki/Ethereum

https://www.letemps.ch/economie/blockchain-pourrait-revolutionner-ladministration?utm_source=amp

https://www.contrepoints.org/2018/03/15/311773-afrique-la-blockchain-vecteur-de-prosperite

Les super-héros et Black Panther, des «histoires juives»

https://www.procinema.ch/fr/statistics/top25yearly/

http://www.lemonde.fr/culture/article/2007/10/24/exposition-superman-un-heros-juif_970650_3246.html

https://fr.wikipedia.org/wiki/Golem

https://fr.wikipedia.org/wiki/Panth%C3%A8re_noire_(comics)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Jack_Kirby

https://fr.wikipedia.org/wiki/Stan_Lee

Expresso

https://www.handelszeitung.ch/unternehmen/mehr-axa-weniger-winterthur